

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	20.09.2021	10h26	21.185	DECS
Annule et remplace				

Auteur : Groupe socialiste

Titre : Recours à la société médicale OSEARA pour les renvois forcés : quelles pratiques dans le canton de Neuchâtel ?

Contenu :

Le Conseil d'État peut-il nous dire combien de renvois forcés ont eu lieu dans le canton en 2019 et 2020, et s'il a eu vent de cas problématiques (personnes expulsées suite à un avis positif de la société médicale OSEARA malgré un état de santé gravement détérioré) ?

Le Conseil d'État peut-il garantir qu'aucune personne gravement malade n'a été expulsée du canton de Neuchâtel ces dernières années ? Selon le Secrétariat d'État aux migrations (SEM), qui s'appuie sur la Loi sur les étrangers et l'intégration : « *L'exécution du renvoi ne peut être raisonnablement exigée si ce dernier met concrètement en danger l'étranger, en raison d'une nécessité médicale, notamment.* » Les autorités du canton de Neuchâtel ont-elles veillé au respect de la loi ?

Développement :

La presse s'est fait l'écho il y a peu (*Le Courrier*, 14 septembre) d'un possible conflit d'intérêts financier au sein de la société médicale OSEARA, qui délivre des certificats attestant que des personnes expulsées de force sont en état de supporter le vol les ramenant dans un pays qu'elles ont voulu quitter. Cette même société accompagne les personnes contraintes par la violence légitime de l'État pendant leur « vol spécial ». La Confédération verse plus d'un million de francs par an à cette société, dont le chiffre d'affaires est directement lié au nombre de certificats qu'elle délivre et au nombre d'accompagnements qu'elle effectue. Le journal *La Liberté* a recueilli plusieurs dizaines de récits de renvois exécutés malgré des maladies graves ou des contre-indications délivrées par des médecins. La société OSEARA, fondée par des médecins militaires, fait l'objet de critiques depuis qu'elle a été mandatée par le Secrétariat d'État aux migrations, en 2012, pour exécuter les renvois forcés. Elle a notamment reconnu avoir administré de puissants sédatifs aux personnes pour faciliter leur expulsion.

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Marinette Matthey

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Anita Cuenat	Joëlle Eymann	Clarence Chollet
Katia Della Pietra	Nathalie Ebner Cottet	Corine Bolay Mercier
Garance La Fata	Martine Docourt Ducommun	Laurent Duding
Romain Dubois	Annie Clerc-Birambeau	